

Orientation d'Aménagement et de Programmation

Programmation: "U2a – L'Albaret"

Envoyé en préfecture le 12/04/2019

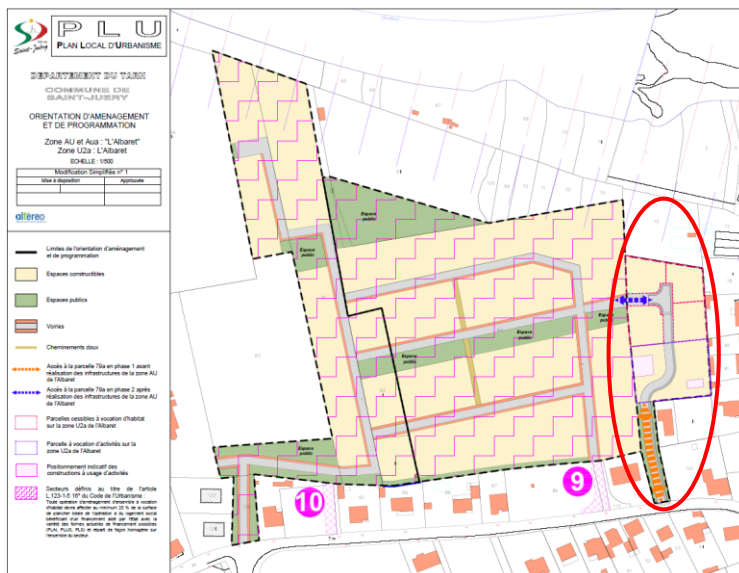
Reçu en préfecture le 12/04/2019

Affiché le 12/04/2019

ID : 081-248100737-20190409-DEL2019_040-DE

- Localisation : Nord-ouest de la commune près des équipements sportifs
- Zone : **U2a**
- Surface totale : **5 114 m²**
- Surface constructible: **1 791 m² réservés à des activités (1492 m² parcelles constructibles), 2606 m² réservés à des constructions à usage d'habitat (2 149 m² parcelles cessibles), 718 m² accès voie Sud (parcelles 119 et 120a)**
- Surface d'espaces verts :
 - **20% de la surface totale de chaque unité foncière**
- Nombre de logements : **4 logements minimum (densité minimale : 20 log/ha)**

Principes d'aménagement des voies et espaces publics.



- Type de programme souhaité : **Construction de logements individuels et mixtes (habitat intermédiaire)**
- Phase 1 : Création d'une **voirie permettant de desservir le Sud de la parcelle 79a** dédié aux activités et le Nord, réservé à des **constructions à usage d'habitat**. Cette voirie est bordée d'un seul côté par un **trottoir aménagé de manière provisoire**. Les espaces situés de part et d'autre de la voie à sa liaison avec le Chemin de l'Albaret (parcelles 119 et 120a) sont **végétalisés**. Réalisation d'une **aire de retournement**

(aux normes C2A) **en T** dont le positionnement sera compatible avec l'orientation d'aménagement et de programmation de la zone U2a et le raccordement à l'urbanisation de la zone AU de l'Albaret.

- Phase 2 : Réalisation du raccordement (**voie en 2x2,5m + 2x1,5m de trottoir de part et d'autre de la chaussée**) entre l'aire de retournement et la voie prévue aux orientations d'aménagement et de programmation de la zone AU de l'Albaret. Finalisation du **trottoir contournant l'aire de retournement**. La voie réalisée en phase 1 ne permettra plus de desservir le Nord de la parcelle 79a. Elle devra se limiter à la **desserte de la zone réservée à des activités**.